

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 104, Rue de Paris

PARIS, 43, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Éclair

de Roubaix - Courcoing

BUREAUX: Téléphone 351-17

ROUBAIX, 43, rue de la Gare, 45

TOURCOING, Téléphone 19-65

3, rue Fidiote Lebaudy

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME

LA TENSION RUSSO-JAPONAISE

Ses trois causes : Les Pêcheries de Kamchatka, l'Empire de Sinkiang et le Barrage de l'île de Sakhaline

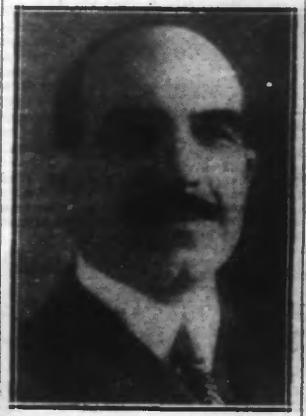
À propos de la tension russo-japonaise, qui menace depuis si longtemps le paix en Extrême-Orient, et peut-être celle du monde entier, on a maintes fois passé en revue les principaux problèmes qui se posent ces deux grandes puissances. Le public européen est au courant de ce qui se passe autour de l'affaire des Chemins de fer de l'Est chinois et de celles des Pêcheries de la baie de Kamchatka, causes essentielles du conflit qui sépare actuellement le Japon et la République des Soviets. Ce sont, certes, des questions primordiales, mais il en est d'autres dont l'importance est plutôt psychologique que politique, étant donné que leurs seules existences jette une lumière particulière sur l'état d'esprit qui règne sur les rives du Pacifique.

L'atmosphère y est surchauffée... C'est pourquoi l'opinion publique des deux pays attache un intérêt particulier au moindre des événements qui se produisent en Asie et l'une des parties est toujours fiante, comblée par la famine, et ce fut à ce moment-là, que certains esprits « bien avertis », pensèrent pouvoir discerner les dessous de « la question de Sinkiang ».

LES BUDGETS DE L'AIR ET DE LA GUERRE ONT ÉTÉ ADOPTÉS

UNE IMPORTANTE INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Après avoir voté un projet de loi prorogant jusqu'au 1er janvier 1945 le délai prévu par la loi du 1er juin 1924 et qui applique aux départements recouvrés la législation usuelle dans le reste de la France.



Le général DENAIN ministre de l'Air, qui a défendu le budget de son département.

France, le Sénat a poursuivi hier matin la discussion du budget.

Celui des Colonies a été adopté, après que le rapporteur eût signalé une atténuation de la crise économique dans nos possessions « qui deviennent, dit-il, nos meilleurs clients » (Appl.).

LE BUDGET DE L'AIR

Le Sénat aborde aussitôt l'examen du budget de l'Air.

Le général HIRSCHAUER, rapporteur réclame l'amélioration du matériel util-



M. DE LA GRANGE, sénateur du Nord, qui est intervenu dans le débat.

Il importe, dit le sénateur de la Moselle, que la France ne se laisse pas distancer, ni surclasser. Le général Hirschauer fait observer que le Sénat est en droit de réclamer une organisation de la guerre aérienne qui, prévue dans ses moindres détails, réponde aux crédits demandés.

Intervention de M. de la Grange.

M. DE LA GRANGE insiste sur la nécessité de ne consacrer qu'une assez faible partie des crédits du programme triennal aux prototypes de transition et de réserver la plus importante aux appareils destinés à assurer la supériorité de notre aviation.

Edmond DEMAÏTRE.

AVANT LE PLÉBISCITE SARROIS

Que deviendront les émigrants si le retour à l'Allemagne est voté ?

L'Association française de la Sarre demande le regroupement des Sarrois fidèles au régime international sur un territoire autonome

L'Association française de la Sarre a adopté l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil d'administration de l'Association française de la Sarre, réuni sous la présidence de M. Jacques Bardoux, membre de l'Institut, exprime à Sir John Simon ainsi qu'à M. Pierre Laval, les sentiments de respectueuse gratitude avec lesquels les adhérents et administrateurs ont appris qu'une police internationale assurerait le maintien de l'ordre et la sincérité du vote avant, pendant et après le plébiscite sarrois.

« Il voit dans cette décision la preuve que la S. D. N., lorsqu'elle est en présence d'un accord franco-britannique, est capable de faire respecter, contrairement à l'opinion de ses détracteurs, l'ordre et la paix dans une marche frontalière.

« Mais, attendu que cette sécurité et

ces garanties auront pour résultat de réduire encore la marge entre les partisans du statu-quo et les seides de Hitler :

« Attendu que, dès maintenant, certains gouvernements ont envisagé la nécessité d'offrir un abri en France à une émigration massive qui pourrait atteindre 10.000 âmes :

« Attendu qu'en raison de la crise économique et du chômage intense, il est impossible d'installer des émigrants aussi nombreux, dans le Sud-Est de la France ou dans l'Afrique du Nord.

« Le Conseil d'administration de l'Association française de la Sarre demande aux gouvernements britannique, italien et français, désormais associés dans une œuvre sarroise de justice et de pacification, d'envisager, d'étudier et de réaliser, dans le cas où le statu-quo ne recueille-

APRÈS LE DRAME DE BRACONNAGE DE BOURLON

Les deux inculpés ont été écroués à Arras

Les deux inculpés du drame qui s'est déroulé dans le bois de la Toile, à Bourlon entre braconniers et le garde-chasse Faille, sont arrivés à Arras, sous la conduite des gendarmes de Marquion.

Raymond Vanbrabander, 20 ans, et Auguste Cardona, 40 ans, ont immédiatement subi un interrogatoire d'identité de l'honorable M. Dautriche, juge d'instruction et n'ont pas manqué de donner chacun une version tout à fait différente de l'autre.



Le garde chasse FAILLE, la victime.

Vanbrabander a avoué son crime qu'il met cependant, moralement sur le compte de Cardona.

Vanbrabander déclare qu'il se trouvait chez Cardona quand celui-ci lui offrit d'aller chasser le faisan dans le bois. Il fut, ainsi question du garde Faille et Cardona aurait répondu : « Si Faille nous embête on le recevra à coups de fusil ».

C'est ainsi qu'au cours de la battue et de la rencontre sous bois, Vanbrabander aurait déchargé par deux fois son arme sur le garde. Mais Cardona se défend d'avoir donné ce mauvais conseil.

Il y a une chose certaine, c'est que les deux braconniers étaient capables du pire dans leur randonnée sous bois et il s'en est fallu de peu qu'on eut une mort à déplorer.

Les deux braconniers ont été placés sous mandat de dépôt et conduits à la prison Saint-Nicaise.



CARDONA et VANBRABANDER, les inculpés.

UN INSPECTEUR DE LA SURETÉ ARRÊTÉ POUR ESCROQUERIES A STRASBOURG

On mande de Strasbourg qu'un inspecteur de la sûreté, nommé Florent Kieffer, 32 ans, a été arrêté sous l'inculpation d'escroqueries et d'abus de confiance.

La plus grande discrétion est observée sur cette affaire. On croit que l'instruction révélera de nouveaux chefs d'inculpation.

UN CHAUFFEUR BRULÉ VIF SUR LE SIÈGE DE SON AUTO

Vers 11 heures, hier matin, cours Pasteur, à Bordeaux, une automobile de livraison a pris feu au moment où son conducteur la mettait en marche. En quelques secondes la voiture a été envahie de flammes.

Le chauffeur, Frédéric Rendingler, 30 ans, n'ayant pas eu le temps de se sauver, a été carbonisé sur son siège.

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

UNE INFANTICIDE de Campagne-lez-Hesdin condamnée à deux ans de prison avec sursis

Hier comparait devant les jurés du Pas-de-Calais Gilberte Boulet, 23 ans, née à Rang-du-Fiers, épouse de M. Longo, exerçant la profession de cuisinière à l'hôpital de Campagne-lez-Hesdin.

En octobre dernier, pendant un congé de la cuisinière, une domestique habitant la chambre voisine et incommode par une odeur anormale, fouilla les armoires de Gilberte Boulet et découvrit dans une boîte en carton le cadavre d'un enfant nouveau-né, dissimulé sous un amas de papiers.

De l'enquête ouverte sur-le-champ à la suite de la dénonciation, il résulte que cet enfant, né viable, en octobre 1933, a pour père un sous-officier du 43^e R.I. à Lille, qui aurait toujours refusé le mariage.

Les renseignements fournis sur le compte de l'accusée ne lui sont pas défavorables. Elle avait néanmoins la réputation d'avoir des mœurs légères. Elle est accusée d'avoir volontairement donné la mort à son enfant nouveau-né.

La mansuétude d'un président

L'audience a été présidée par M. le Conseiller Mauger. M. Mauger occupait le siège du ministère public et M. Martel assurait la défense de l'infanticide.

Dès le début de l'interrogatoire, le président, plein de mansuétude, adjure



Gilberte BOULET pendant son interrogatoire

l'accusée de dire toute la vérité, seul moyen de mériter l'indulgence des jurés.

D'excellente famille, elle fit la connaissance d'un sous-officier alors qu'elle devait se marier avec un autre. Elle reconnait d'ailleurs, par la suite, tout ce qu'on lui reproche. Elle le fait d'une voix si tremblante et si basse que le président des débats l'invite à s'asseoir.

C'est ainsi qu'elle avoue avoir étouffé son enfant, du sexe féminin, six mois après sa naissance. Elle le garda ainsi pendant près d'un an dans une boîte à chapeau jusqu'au jour où elle demanda un congé de cinq jours pour épouser celui qui est aujourd'hui son mari.

LE PRIX DU PAIN baissera le 24 décembre dans le Nord

Cette décision a été prise par l'Union des Artisans boulangers du département

On nous communique :

« Une assemblée extraordinaire des présidents et délégués des vingt-quatre syndicats de maîtres-boulangers affiliés à l'Union des artisans boulangers du Nord, s'est tenue à Lille, salle du Café Français. Elle était présidée par M. Albert COUSIN, O.B.L., entouré de MM. Paul Lesne, Lucien Huré et Gabriel Taquet, vice-présidents.

« Il a été décidé d'encourager, comme en 1934, l'exposition de matériel de boulangerie à la Foire commerciale de Lille 1935.

« L'assemblée a enregistré avec satisfaction le vote de la Chambre professionnelle de l'année le régime actuel du pain frontalier.

« Après un exposé détaillé des événements qui viennent de libérer le marché du blé par l'abolition du prix minimum, les représentants qualifiés des artisans boulangers du Nord ont pris les importantes décisions suivantes :

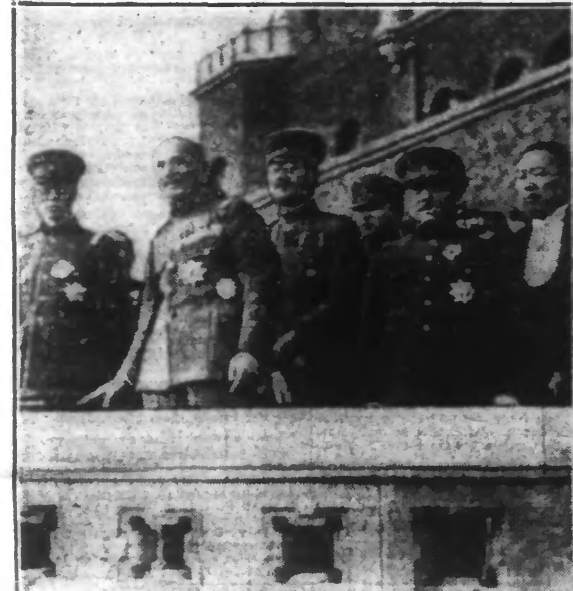
« 1^o Tous les boulangers du département seront invités à baisser le prix du pain le lundi 24 décembre. Ce prix sera fixé d'après le cours réel de la farine de bonne qualité au marché de Lille, mercredi prochain. Les personnalités autorisées du négoce et de la minoterie seront invitées à déterminer ce cours ;

« 2^o La fabrication d'un pain bis, conforme aux prescriptions de l'Académie de Médecine et au texte voté par la Chambre, le 13 décembre, sera recommandée à tous. Ce pain, exclusivement vendu par 3 et 4 livres, sera offert aux consommateurs avec une différence de prix appréciable ;

« 3^o Une concurrence commerciale imputable sera entreprise contre les fermiers-boulangers, devant lesquels les boulangers ruraux pourront se trouver à armes égales ;

« 4^o Une enquête approfondie sera faite dans toute la corporation à l'effet de collaborer loyalement à la révision de la prime de cuisson.

« L'assemblée s'est terminée par un vote unanime de confiance envers les dirigeants de la boulangerie du Nord et une adresse de reconnaissance a été envoyée à M. PERLIER, président de la Confédération nationale de la boulangerie française, de Paris.



L'Empereur du Japon (à gauche) ayant à côté de lui le général TAKASHI HISHIKARI, commandant en chef les troupes japonaises, assistant à des manœuvres militaires.

prête à accuser l'autre, dès qu'elle prend connaissance d'un fait, dont elle ne connaît pas l'origine et auquel elle ne s'intéresserait point, si des rapports normaux et amicaux existaient entre les deux pays. À cet égard, il est caractéristique de rendre compte des polémiques de Presse qui se déroulaient avec une violence particulière entre la Russie et le Japon, au sujet de deux questions, qui dans la réalité, devraient ressortir du domaine des romans policiers.

ment arriver dès qu'il s'agit des affaires orientales, on alla jusqu'à mêler « l'Intelligence Service » anglais à cette histoire. Seuls, les Chinois restèrent indifférents, sachant que dès que le gouvernement de Nankin disposerait des fonds d'organisation d'une expédition punitive, l'affaire de l'Empire de Sinkiang serait réglée.

Le problème de Sakhaline

Les polémiques sur Sinkiang s'étaient à peine apaisées que l'on commença à parler du problème du barrage de l'île de Sakhaline. Cette île se trouve située dans le nord du Japon qui possède sa partie méridionale, tandis que la Russie gouverne sa partie septentrionale, au-dessus de 50° de latitude. La possession de Sakhaline est d'une importance vitale pour le Japon, puisque l'on y trouve du pétrole et du charbon. Le courant chaud qui rend le port de Vladivostok utilisable chaque année pendant quelques mois, entre dans la baie formée par la Sibirie, la Corée, le Japon et Sakhaline, par un détroit situé entre la partie méridionale de Sakhaline et Hokkaido, la partie septentrionale du Japon. La largeur du détroit ne dépasse pas 400 kilomètres environ.

« J'ai été victime de la plus injuste des légendes », écrit-il au ministre de l'Intérieur

Pierre Bony a adressé hier sa démission nationale au ministre de l'Intérieur dans les termes suivants :

« M. le ministre de l'Intérieur, Direction de la Sûreté générale.

« J'ai l'honneur de vous adresser ma démission d'inspecteur principal de police mobile, officier de police judiciaire, fonctions à laquelle j'ai été nommé par arrêté de M. le garde des sceaux, ministre de la Justice, et de M. le ministre de l'Intérieur en date du 12 juin 1930, pris conformément à l'article 9 du code d'instruction criminelle, modifié par la loi du 5 juillet 1929, comme de toutes autres fonctions pouvant, depuis 1918, me rattacher à la Sûreté nationale.

« Cette démission se justifie par trois ordres de fait qui me paraissent la rendre indispensable : nul ne comprendrait tout d'abord que je continue à émarger au bureau de cette administration alors que je suis, depuis six mois, en inactivité totale et que rien ne me permet de penser que cette activité, qui, seule, justifie un paiement, puisse être reprise dans un bref délai.

« D'autre part, il existe un fait nouveau : on semble vouloir faire à mes dépens le procès de la Sûreté nationale.

« Désireux que la justice qui doit m'être rendue soit, après un an de calomnie, la plus complète que l'ont été sans mesure les accusations dont j'ai été l'objet, j'entends me présenter désormais devant mes juges en simple citoyen qui défend ses droits, sans que la magistrature puisse m'accuser ou me soupçonner de bénéficier d'une protection quelconque.

« Enfin, il me paraît indispensable, pour pouvoir me défendre avec l'efficacité nécessaire devant les minutieux acharnement de mes adversaires, de recouvrer une liberté totale et de me dégager des nécessités d'une discipline que je n'ai que trop respectée sans trouver par ailleurs, dans certaine circonstance, en contre partie, la franchise et le courage auxquels j'aurais droit pour la manifestation d'une simple et banale vérité, en un mot c'est parce que cette démission est nécessaire à ma défense que je me vois contraint de la donner.

« Ce n'est pas sans une certaine amertume que je quitte une administration à laquelle, pendant 15 ans, j'ai donné tout mon dévouement et toute ma passion professionnelle. Cette démission brise une carrière qui m'avait coûté des efforts considérables et rompt de légitimes ambitions.

« J'ai été victime de la plus injuste des légendes qui a concentré sur moi toutes les colères d'un pays. J'espère que tous ceux qui connaissent la vérité feraient leur devoir pour m'aider à la ruiner. Puisqu'il n'en est rien, je reprends toute ma liberté et entreprendrai seul la besogne, je ne compte plus que sur les bons sens et l'esprit de justice des honnêtes gens, mais j'y compte tout entier.

« Veuillez agréer, etc... »

BONY A DONNÉ SA DÉMISSION d'inspecteur de la S. N.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

NOTRE CONCOURS DE LA PROFESSION PRÉFÉRÉE

2.000 prix valant plus de 250.000 fr.

Le timbrage des enveloppes au cachet de notre Concours s'effectue avec ordre et méthode. Le travail est mené avec toute la célérité désirable et nous prévoyons qu'il sera terminé aujourd'hui mardi. Aussitôt ce stade passé, nos équipes procéderont à l'ouverture des enveloppes et en extraieront les Bulletins de Réponse.

LE DERNIER VOYAGE

De toutes les fermes d'élevage partent en ce moment les oies dodues qui vont être sacrifiées aux fêtes de la Noël. Notre photo montre une « charrette de condamnées à mort ».

Lire, en cinquième page : « LE RÉVEIL AGRICOLE »

L'INCIDENT DE SAREBRÜCK

On mande de Sarebrück que l'incident de dimanche, au cours duquel un officier français a été blessé, sur un terrain occupé par des nazis, a été réglé.

Le Général Anzeiger, anti-hitlerien, affirme qu'au moment de l'accident, les quelques passants qui s'étaient rassemblés au tour de l'automobile, ont reçu soudain du renfort d'un certain nombre de nazis sortant d'un café situé à proximité.

« Sans savoir, dit ce journal, ce qui s'était passé, les nazis ont insulté l'officier et l'ont malmené. Quelques minutes plus tard, les nazis étaient rejoints par d'autres de leur service d'ordre, qui avaient été alertés. De toutes leurs forces, ces gens se sont jetés sur l'officier, sous prétexte que celui-ci avait voulu établir un procès-verbal de cette affaire.

« Il a été tellement malmené qu'il a dû sortir sans revolver avec lequel il a tiré par terre pour effrayer la foule. Alors la fureur des nazis n'a plus connu de bornes. Plusieurs d'entre eux ont cherché à lui enlever son revolver et au cours de la bagarre, deux coups de feu ont été tirés. L'officier a été blessé grièvement au visage qu'il a perdu connaissance.

« Une démarche du chef-adjoint du Front allemand

Les journaux hitlériens publient tous le compte rendu d'une démarche faite par le chef adjoint du front allemand, M. Nietmann, auprès du membre honoraire de la commission de plébiscite, M. Longo, pour protester de la manière la plus énergique contre l'attitude de l'officier français, en même temps, M. Nietmann aurait exigé, à côté des poursuites les plus sévères, des mesures préventives « pour que la population de la Sarre soit, à l'avenir, à l'abri de tels incidents. »

LE CHATEAU D'IF A VENDRE

Le fameux Château d'If qui se dresse sur un îlot en Méditerranée, au large de Marseille — rappelez-vous Edmond Dantès, l'Abbé Faria, le Comte de Monte-Cristo, etc... — est mis en vente par l'Etat. La mise à prix est de 75.000 francs. Y a-t-il amateur ?